

# TAXE D'APPRENTISSAGE

**Nos élèves sont vos futurs collaborateurs !  
En 2023 aidez les à améliorer leur formation**

**Le lycée Jacquard a besoin de votre soutien pour innover et poursuivre son adaptation à l'évolution des métiers**



**Le lycée est habilité à percevoir directement le solde de la taxe d'apprentissage (13 % de la totalité de la taxe due).**

**A partir du 25 mai 2023, vous pouvez, nous verser votre participation directement sur la plateforme **Soltéa**.**

